



Cérémonie d'ouverture de la promotion 5 du DIU « Référent Handicap, secteur privé, secteur public » Droit et insertion : des principes à l'effectivité

10° Colloque Handicap Insertion professionnelle

Organisation

Karine Gros (UPEC), Didier Tourneroché (UPEC), Thierry Lartigue (DIRECCTE IDF)

Lundi 19 novembre 2018

Lieu : DIRECCTE ILE DE France 21, rue Madeleine Vionnet – 93 300 Aubervilliers

Auditorium, bâtiment 2, 7^{ème} étage

Métro ligne 12 (Front Populaire) ou Métro ligne 7 (Corentin Cariou) et navette fluviale ou RER E (Rosa Parks)

INSCRIPTION (80 places) : Doodle <https://doodle.com/poll/hw6gr5r9rvhia2pn>

Ou karine.gros@u-pec.fr

Il est un devoir de respecter les droits des personnes handicapées. Le cas des citoyens handicapés interroge à la fois les valeurs fondamentales de solidarité et de justice sociale, le modèle de protection sociale et les notions de citoyenneté et de société inclusive. Car une société n'est inclusive que si les droits sont respectés. La Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), ratifiée par la France en 2010 prime sur le droit français comme l'a rappelé en octobre 2017, Catalina Devandas-Aguilar qui a été désignée première rapporteure spéciale des Nations unies sur les droits des personnes handicapées par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU en juin 2014.

Les droits des personnes handicapées concernant leur accès au travail ont évolué considérablement. On définira ainsi les différentes situations et évolutions : partant de la ségrégation, de l'exclusion, allant vers l'insertion puis l'inclusion. Ces strates sont d'autant plus importantes qu'elles ont une influence sur l'emploi : emplois à temps plein ou à temps partiel, évolution des contrats, débats sociétaux autour de l'articulation travail/activité/emploi/revenus, redéfinition des rapports emploi/formation, emploi accompagné...

Dans ce paysage en constante évolution, le danger serait grand de faire du droit des personnes en situation de handicap un sujet uniquement réservé aux spécialistes du domaine. Il est donc urgent d'ancrer la réflexion sur les droits des personnes en situation de handicap dans un cadre élargi prenant en compte les évolutions législatives récentes (loi du 11 février 2005, loi Pénicaud « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », amendement n°2104 du 7 juin 2018 qui « prévoit la désignation d'un référent en matière de handicap dans les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire » Amendement Adrien Taquet) ainsi que les évolutions sociétales, technologiques, managériales, sociales et économiques.

C'est à ce prix que la réflexion sur les droits, sur l'insertion, les besoins des salariés handicapés, sur les stratégies à développer pour les accompagner, sur le rôle de l'entreprise en tant que pôle d'insertion pourra se déployer et se renouveler efficacement et permettre le passage des principes à l'effectivité.

C'est l'enjeu de cette journée qui vise à reformuler les questions des droits des personnes handicapées à l'aune des transformations du monde d'aujourd'hui et demain.

PROGRAMME

Matinée

Séance 1 : Société inclusive et droits des personnes en situation de handicap

9h-9h30 : Accueil convivial

9h30-9h45 : Conférence de Didier Tourneroché, IEN honoraire, DIU Référent handicap (titre à venir)

9h45-11h45 : Murielle Mauguin, Juriste, Maître de Conférences (INSHEA) : « Droits des personnes handicapées, convention des droits des personnes handicapées applicable en France et principe de non-discrimination »

11h45-12h : réponses aux questions

12h-12h15 : Conférence de Thierry Lartigue, Chef de l'Unité action sociale, (DIRECCTE IDF) : « Handicap et discrimination : la sensibilisation par le théâtre forum »

Déjeuner libre

Après-midi

Séance 2 : Droits, insertion et missions des référents handicap

14h15 : Ouverture par Gérard Lefranc, Directeur Mission Insertion THALES, représentant des entreprises partenaires du DIU

14h20 : Allocutions d'un institutionnel de la DIRECCTE et d'un institutionnel de l'Upec

14h30 : Introduction au métier de handicap : Thierry Lartigue, Référent handicap régional (DIRECCTE IDF), lauréat de la promotion 3 du DIU Référent handicap

14h45 : Allocution (vidéo) de Marie-Anne Montchamp, Présidente de la CNSA, Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées (de 2004 à 2005) et Secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale (2010 à 2012), Marraine d'honneur permanente du DIU Référent handicap

15h-15h30 : Allocution de Patrick Gohet, Défenseur des droits

15h30-16h00 : Allocution d'Adrien Taquet, Député des Hauts-de-Seine

16h00-16h20 : Cérémonie de remise des diplômes du DIU « Référent handicap » **aux lauréats de la promotion 4** par **Patrick Gohet**, Défenseur des Droits, Adjoint en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité, **et Adrien Taquet**, Député des Hauts-de-Seine.

16h20-16h30 : Séance photo, clôture du colloque

INSCRIPTION (80 places) : Doodle <https://doodle.com/poll/hw6gr5r9rvhia2pn>

Ou karine.gros@u-pec.fr

Lieu : DIRECCTE ILE DE France 21, rue Madeleine Vionnet – 93 300 Aubervilliers

Auditorium, bâtiment 2, 7^{ème} étage

Métro ligne 12 (Front Populaire) ou Métro ligne 7 (Corentin Cariou) et navette fluviale ou RER E (Rosa Parks)